

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13.05.2026 à 19h00

L'an deux mille vingt-six le 13 mai à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Geoffrey PAYRE, Maire.

ETAIENT PRESENTS Geoffrey PAYRÉ, Gérard PLAZA, Franck ALAUX, Florence BOUCHEZ, Nicolas CHEVALIER, Brigitte GUIDI, Christophe BLONDIAU, Françoise-Anne POSTEL, Michel VERGES, Eliane MARTINEZ, Hélène POLJANSEK, Chantal GIBAU, Guillaume RICHARD, Jessica FRENOI SALAZAR ;

ABSENTS : Véronique SAMBOU

PROCURATIONS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Francoise-Anne POSTEL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et présente le nouveau conseiller : Jessica FRENOI SALAZAR.

Il précise que le prochain conseil sera le 26 mai 2026 à 18h30

POINT N° 1

OBJET / PV de la séance précédente

Lecture du PV par la secrétaire de séance

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le PV

POINT N°2

Délibération n°13052026-14

OBJET / Désignation organismes extérieurs : SIOCCAT et fédération des canaux du Conflent

SIOCAT :

Candidat Titulaire : Eliane MARTINEZ

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité

Fédération des canaux du Conflent :

Candidat Titulaire : Françoise-Anne POSTEL

Candidat Suppléant : Chantal GIBAU

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité

POINT N°3

Délibération n°13052026-15

OBJET / Désignation correspondant Défense

Candidat Titulaire : Françoise-Anne POSTEL

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité

POINT N°4**Délibération n°13052026-16****OBJET / Désignation référent Sécurité**

Candidat Titulaire : Franck ALAUX

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité**POINT N°5****Délibération n°13052026-17****OBJET / Création de comités consultatifs**

Pour chaque comité, il y aura une quarantaine de personnes.

Il est proposé un comité pour :

- Associations
- Bien-être et cadre de vie
- Gestion de l'eau
- Voisins vigilants

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité**POINT N°6****Délibération n°13052026-18****OBJET / Désignation des délégués et suppléants pour la commission de contrôle des listes électorales**

Le règlement a changé en 2025, il n'y a plus de suppléants.

3 CM de la majorité : Brigitte GUIDI - Chantal GIBAU – Hélène POLJANSEK

2 CM autre liste : Guillaume RICHARD – Véronique SAMBOU

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité**POINT N°7****Délibération n°****OBJET / Redevance 50€/mois, convention occupation du domaine publique**

Par manque d'éléments, ce point est ajourné

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité**POINT N°8****Délibération n°13052026-19****OBJET / Création des commissions thématiques**

Est proposé la création des commissions suivantes :

- Finances, travaux et urbanisme
- Communication et information
- Sécurité
- Agriculture

Un appel à candidature sera diffusé.

Réponse pour le 2 juin.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité

POINT N°9**Délibération n°13052026-20****OBJET / Commission communale des impôts directs**

24 noms de masois seront proposés pour siéger à cette commission

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité

POINT N°10**Délibération n°13052026-21****OBJET / Convention collective MNT niveau 2 (95%)**

Il est proposé d'adhérer à la convention collective MNT pour les 8 agents de la commune.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité

POINT N°11**Délibération n°13052026-22****OBJET / Changement de logiciel de gestion**

Il est proposé de changer de logiciel de gestion (finances, RH, état civil).

Actuellement avec BERGER LEVRAULT, lourd d'utilisation et onéreux, on passerait chez AGEDI.

Le changement coûterait 3935€ avec mise en place en 2026 et 1389€ par la suite.

Il faut adhérer au syndicat mixte ouvert AGEDI et sont proposés :

Délégué titulaire : Geoffrey PAYRE

Délégué suppléant : Hélène POLJANSEK

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité

POINT N°12**Délibération n°13052026-23****OBJET / Modification délibération DE 21032026-03 et ajout délégations pour le Maire**

Suppression de délégation :

Alinéa 15 : D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité

Ajout de délégations :

Alinéa 11 : De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité

Alinéa 4 : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité

POINT N°13**Délibération n°****OBJET / Modification du montant de prévoyance des employés**

Par manque d'éléments, ce point est supprimé et reporté ultérieurement.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité

POINT N°14**OBJET / Questions - Réponses**

Monsieur Guillaume RICHARD : est-il prévu un soutien des employés municipaux

Réponse : Le Maire :

- Une convention sera signée avec le tribunal judiciaire pour avoir recours à des personnes devant exécuter des travaux d'intérêt général (TIG). Cela fournira de la main d'œuvre non rémunérée pour soutenir les services techniques.
- Concernant la secrétaire (Joëlle ALCALA), elle est actuellement en mise à disposition du centre de gestion. Elle sera bientôt affectée sur les effectifs de la commune. Cela réduira les dépenses.

Monsieur Guillaume RICHARD demande que les prospectus ne soient plus distribués par les agents techniques.

Réponse : Le Maire : depuis le début du mandat, les élus distribuent les prospectus, Monsieur Nicolas CHEVALLIER a la charge d'organiser les distributions.

Monsieur Guillaume RICHARD demande à la suite des élections municipales et aux résultats de celles-ci la question suivante à savoir qui est le maire à ce jour : Monsieur Guy CASSOLY ou Monsieur Geoffrey PAYRE.

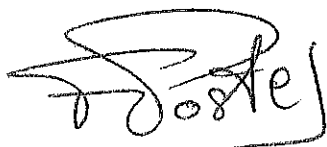
Réponse : Le maire précise que les élections ont eu lieu en mars 2026 et à cette issue une majorité et une minorité ont été dessinées.

Le maire précise qu'il n'est sous l'influence ni de Monsieur Guy CASSOLY, ni de Madame Linda QUINTIN et qu'il exerce sa fonction en lien avec ses adjoints, ses conseillers municipaux et ses agents

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire a clôturé la séance du conseil municipal à 20h05 et a fait procéder à l'affichage du relevé de décisions.

La secrétaire de séance,

Françoise-Anne POSTEL



Le Maire,

Geoffrey PAYRE

